

## Vœux des ligues AG du 17 mars 2018

En bleu : réponse apportée en AG

En vert : réponse apportée en CD

### ■ Ligue Occitanie :

#### Vœu n°1 :

Nous souhaiterions que la FFA interpelle officiellement les instances sportives (CNOSF, Ministère des Sports) sur la baisse des financements publics, notamment du CNDS.

Les clubs, les comités départementaux et les ligues sont mécontents et manifestent une certaine inquiétude pour l'avenir. La FFA ne peut pas rester muette face à ce qui se prépare, et doit porter en plus haut lieu les voix de ses clubs.

QUESTION : Un courrier officiel auprès du ministère ainsi que du CNOSF pourrait-il être envoyé afin de marquer la désapprobation des ligues, des Comités Départementaux et des clubs qui constituent la fédération ?

JJ.MULOT rappelle, comme indiqué dans son rapport, que la fédération d'aviron ne peut pas faire cavalier seul en entamant une action individuelle.

Mais une action est en cours, concertée avec quelques autres fédérations, afin de convaincre le mouvement sportif, c'est-à-dire le CNOSF, de porter tous ces mécontentements justifiés auprès de l'Etat dans l'espoir que ce dernier revoie la copie du CNDS.

JJ.MULOT rencontre très prochainement, le 29 mars, quelques collègues afin de mettre au point un message collectif à porter auprès du CNOSF. Le but étant que celui-ci, avec si possible une unanimité des fédérations, puisse réellement se faire entendre.

L. PONCELET précise que des CDOS et CROS ont envoyé des courriers au CNOSF.

JJ. MULOT indique que ces courriers, s'ils sont isolés, n'ont pas un impact suffisant. Par contre, si 10 CROS se groupent ou si 40 CDOS se groupent, c'est évidemment plus fort.

P. TUNCQ et S. PEROT demandent quelles sont les possibilités des ligues et CD pour aider le mouvement sportif à agir.

JJ. MULOT indique qu'il faut que les ligues et les CD incitent leurs CROS et leurs CDOS à agir collectivement.

### ■ Ligue Provence-Alpes Côte d'Azur :

## Vœu n°1 :

Le CMSA Marignane propose que les championnats de zone J14 soient « labellisés « championnat interrégional » pour faciliter la valorisation des résultats des clubs auprès de leurs partenaires institutionnels. Il demande aussi à ce que les mixtes de clubs y soient autorisées.

T. RENAULT précise que ce vœu sera soumis à la commission des compétitions.

Concernant les mixtes de clubs sur les championnats de zone : T. RENAULT rappelle que seuls le 1x et le 2x peuvent être présentés aux zones.

La commission des compétitions a émis un avis positif sur l'appellation « championnat interrégional » du championnat de zone J14 et négatif sur la participation des mixtes de clubs. La réglementation nationale 2019 a été votée conformément à ces avis.

## Vœu n°2 :

Le CN Nice propose que la date des championnats de France mer soit à nouveau fixée au mois de septembre/octobre. Ce déplacement remédierait à deux inconvénients majeurs. En dehors de la saison touristique méditerranéenne, il faciliterait grandement l'obtention par les clubs organisateurs des autorisations maritimes d'utilisation des plages. Enfin, il permettrait aux doubles pratiquants (mer/rivière) nombreux sur la ligue PACA de participer aux championnats de mer. Il est également demandé à ce que les charges inhérentes à la double pratique soient reconnues et prises en compte dans le classement FFA des clubs.

Cette proposition sera transmise à la commission mer avant avis du comité directeur.

JJ. MULOT rappelle cependant que la date du championnat de France mer fin mai-début juin a été décidée suite à une enquête auprès des clubs.

JJ. MULOT demande des précisions sur "demandé à ce que les charges inhérentes à la double pratique soient reconnues et prises en compte dans le classement FFA des clubs".

Il est répondu que la demande est d'avoir un classement général unique.

La commission des compétitions sera interrogée pour donner un avis au comité directeur.

La date du championnat de France mer 2020 a été fixée fin mai conformément au souhait de la commission mer.

La commission des compétitions souhaite conserver la distinction entre le classement performance club et le classement mer et reconnaît qu'il serait très difficile d'établir un classement unique. Le comité directeur valide cette position.

## Vœu n°3 :

La SN Avignon demande à ce que la FFA mène une réflexion sur les affiliations clubs, constatant que le suivi d'études post-bac entraîne fréquemment une mobilité géographique des sénior-e-s. Pour pouvoir continuer à pratiquer, il y a souvent

l'obligation de changer de club, ce qui a des effets négatifs sur la continuité de la pratique et des liens avec le club formateur (difficulté à constituer des équipages séniors, diminution de l'implication dans la vie du club, pertes de bénévoles potentiels). Il est demandé à ce que les mixtes de clubs soient autorisées pour tous les championnats pour permettre à tous de participer.

La commission des compétitions émettra un avis. Cependant, si des mixtes de clubs sont admises au championnat de France, il y a un vrai risque de perdre la notion d'appartenance à un club.

JJ. MULOT ajoute que cela ne lui paraît pas être une bonne idée car le risque existe d'avoir à terme une participation très faible, comme cela se passe à l'étranger quand les championnats sont ouverts aux mixtes et comme cela est arrivé en France dans le passé quand les mixtes ont été autorisées.

La commission des compétitions confirme ne pas souhaiter intégrer des mixtes de clubs aux championnats de France. Le comité directeur valide cette position.

## ■ Ligue Nouvelle-Aquitaine :

### **Vœu n°1 : EXONÉRATION D'IMPÔTS**

Les clubs ou ligues recherchent des moyens financiers devant leur permettre de donner un plus grand rayonnement à leurs activités. Parmi ceux-ci, les diverses subventions sollicitées tant auprès des collectivités territoriales que du Ministère des Sports ou du C.N.D.S. sont en constante diminution et le seront de plus en plus. Les ressources à exploiter peuvent résulter de la recherche de partenaires, mais aussi de l'organisation de diverses manifestations sportives et extra-sportives, à savoir:

- développement rémunérateur de l'aviron-santé, avifit, aviron-entreprise...
- organisation de lotos ou autres.

*Les recettes peuvent être exonérées d'impôts commerciaux, notamment « si l'ensemble des recettes lucratives de l'association est inférieur à 60 000 € sur l'année civile (montant réévalué à 61 634 € pour 2017) ».*

### **Questions:**

- doit-on cumuler toutes les recettes ou bien distinguer celles purement "sportives" des autres?
- dans le cas où l'on doit cumuler l'ensemble, la F.F.A. pourrait-elle intervenir auprès des divers ministères (sports et finances) afin de "rehausser le seuil d'exonération de façon substantielle ?"

D.MARCHANDEAU précise que deux conditions sont requises : la limite de 61 634 euros pour les recettes lucratives annuelles et la limite de six manifestations annuelles.

Si ces plafonds sont franchis, l'association sera soumise à l'impôt.

Ce vœu va cependant être soumis à KPMG pour confirmation.

D. Marchandeau confirme cette réponse en précisant que la limite est dorénavant fixée à 62 250 euros pour les recettes lucratives.

## **Vœu n°2 : BOUCLAGES BUDGÉTAIRES ET COTISATIONS**

Dans un contexte financier devenu difficile pour tous les acteurs de notre sport, Fédération, Ligues et Clubs s'interrogent sur les bouclages budgétaires à venir.

Sur les 93 clubs formant la zone Sud-Ouest, près du quart ont moins de 25 licences, 40% moins de 50 licences. Ces derniers fonctionnent avec des budgets d'environ 2 000 à 6 000 €.

En 2018 un club avec 17 licences verse 873 € à la FFA, soit 38% de son budget de 2 300 €, un autre avec 34 licences verse 1 545 € soit 31% de son budget de 5 000 €. Ces clubs sont déjà en difficultés. Celles-ci vont se trouver aggravées par les baisses de subventions, l'augmentation des cotisations de ligues du fait de la fusion des ligues pour certains clubs et peut-être l'augmentation des cotisations fédérales.

### **Questions**

Au travers de ces quelques chiffres deux questions :

- la FFA a-t-elle les moyens et souhaite-t-elle garder en son sein ces petits clubs ?
- compte tenu de cette situation, ne serait-il pas nécessaire, souhaitable, qu'une réflexion en profondeur sur la problématique du financement des Clubs, Ligues et Fédération soit menée afin que des choix politiques/financiers soient pris ?

JJ.MULOT répond que la fédération souhaite bien sûr garder tous les clubs qui s'affilient et qui ont donc un projet.

Il rappelle que l'affiliation d'un club à la fédération lui donne l'agrément, c'est-à-dire la possibilité de percevoir des subventions, même minimales, en échange de l'exécution d'une mission de service public.

Il s'étonne de la faiblesse des budgets indiqués ici pour ces deux exemples de clubs de 17 et de 34 adhérents : environ 140 € par adhérent toutes ressources confondues.

M. LAGAUZERE précise que ces petits clubs ne font pas de compétition et ne veulent plus être affiliés.

C. BREGEON souligne que 25% des clubs de la Nouvelle-Aquitaine sont dans cette situation.

JJ.MULOT indique que ces clubs ne peuvent en effet pas fonctionner avec si peu de ressources. Ils devraient augmenter leurs cotisations et solliciter la ligue et la fédération pour les accompagner dans des demandes de subventions auprès de leurs collectivités, afin de pouvoir réaliser leur projet.

## **Vœu n°3 : AVIRON DE MER**

### **3 1 - Ouverture du championnat de France mer à la catégorie J16**

L'offre sportive proposée aux catégories plus jeunes pour les eaux intérieures pouvant être facilement partagée par les jeunes rameurs de mer, il nous est apparu évident qu'il fallait proposer aux J16 une compétition nationale afin de les fidéliser et leur permettre de suivre un calendrier annuel ne se cantonnant pas à un championnat régional.

### **Question**

- Cette ouverture au Championnat de France ne pourrait-elle pas se faire sous la forme d'un 4 barré H, F et Mixte ?

T. RENAULT précise que les questions 3-1 et 3-3 sont des sujets qui ont déjà fait l'objet de réflexion et seront traités par la commission mer et la commission para-aviron.

R. MOUCHEL revient sur la question du 4 barré mixte : la commission mer serait favorable à faire entrer cette catégorie mais il faut avoir une réflexion sur la lisibilité et sur le programme.

Pour les handi, une réflexion a débuté.

Le comité directeur a décidé d'ajouter les 4+ HJ16, 4XFJ16 et 4+ mixteJ16 au programme pour 2019.

### **3 2 - Ouverture du championnat de France mer aux catégories Handi**

Tous les championnats nationaux sont ouverts aux catégories Handi sauf à la mer. Il s'agit d'un manque que nous devons rapidement combler. Nous pensons qu'un parcours de 2 000 ou 3 000 m serait suffisant pour ces compétiteurs et que les embarcations ne pourraient qu'être des 4x barrés.

### **Question**

- Serait-il possible d'ouvrir le championnat national dans un premier temps aux catégories PR3, puis autres catégories en fonction de l'évolution des équipements à porter sur les navires ?

Le comité directeur a décidé d'ajouter un bateau PR3 au programme du championnat 2019.

### **3.3 - Création d'équipages mixtes dans les championnats régionaux et le Championnat de France mer**

Dans le cadre du développement de l'aviron de mer, il est bon d'ouvrir les rendez-vous régionaux et nationaux aux équipages mixtes de sexe d'un même club (ce qui existe déjà chez les J18, qui devrait exister chez les J16) dans les catégories Seniors et Masters.

Cela permettrait d'augmenter le nombre de « quatre » engagés sur ces compétitions par l'apport d'équipages de clubs n'ayant pas les moyens actuellement de former des bateaux longs compétitifs avec des membres de même sexe. Il n'y aurait pas besoin de créer une nouvelle série dans l'organisation de ce championnat : ces mixtes pourraient parfaitement être incluse dans les séries des Yoles de pointe qui sont à l'heure actuelle loin d'être surchargées.

### **Question**

- Peut-on envisager l'introduction des mixtes dès le championnat 2019 ?

La commission mer traitera ces deux vœux.

La commission mer indique que les mixtes peuvent exister dans les régates labellisées. Mais elle ne souhaite pas, pour le moment, qu'elles existent lors du championnat de France. Le comité directeur valide cet avis.

## ■ Ligue Ile de France :

### **Vœu n°1 :** Recharge du compte des licences des clubs par carte bleue.

La boutique Aviron France permet de recharger le compte licences d'un club par un achat par carte bleue. Cet achat est immédiatement débité. Néanmoins les fonds ne sont crédités sur le compte intranet fédéral du club quelques jours après.

Ce dysfonctionnement peut provoquer des situations problématiques aux clubs car le serveur bloque certaines opérations (transfert, prise de licence) si le solde du compte n'est pas suffisant. Le problème est d'autant plus important que les clubs sont obligés de respecter des dates pour certaines opérations.

Nous souhaitons que le compte du club soit crédité dès l'achat payé.

D.MARCHANDEAU précise qu'actuellement les traitements sont faits manuellement et que la banque n'avise la FFA que 24 heures après.

Il demande aux clubs d'anticiper mais va interroger la banque pour voir ce qui peut être fait.

D. MARCHANDEAU précise qu'un développement en ce sens sur Goal est étudié. Cela permettra aux clubs de créditer directement leur compte.

### **Vœu n°2 :**

Demande de déduction du montant acquitté pour une licence D qui serait transformée en licence A durant la même saison sportive.

Un vœu semblable avait été émis voici quelque temps et la réponse avait été négative.

JJ. MULOT indique que le risque est de se retrouver avec des adhésions trop importantes en licences D en début de saison pour être transformées ensuite, pour certaines seulement, en licences A.

Ce vœu sera cependant traité en bureau.

Le bureau fédéral ne souhaite pas donner cette possibilité aux clubs.

## ■ Ligue Bretagne :

### **Vœu n°1 :**

La nouvelle offre Jeune propose un parcours complet pour les J12- J14 avec une première étape en bateaux longs, suivie d'une étape en bateaux courts ou doubles pour pouvoir participer au Championnat de France.

Mais qu'en est-il pour les J12-J14 pratiquant l'aviron de mer car s'ils peuvent participer à la première étape, il n'existe pas d'alternative pour valider une participation en

bateaux longs au championnat de France Rivière d'une part et il n'existe pas non plus d'épreuve finale lors des championnats de France Mer.

La ligue souhaiterait donc que soit mis en place une validation équivalente ainsi qu'une épreuve à l'attention de cette catégorie.

T. RENAULT demande des précisions.

S. PEROT précise ce vœu : dans les clubs rivière, les J12-J14 participent aux épreuves en rivière. Ces jeunes pourraient-ils valider une étape intermédiaire pour ceux qui pratiquent en mer afin de participer à l'étape finale bateaux longs en rivière ?

Ce vœu sera traité par la commission des compétitions et la commission mer.

Ce vœu n'a pas encore été traité par la commission des compétitions et la commission mer. Il le sera prochainement.

### ■ Ligue Auvergne-Rhône-Alpes :

La fédération pourrait-elle mettre en place une licence bénévole ?

La difficulté serait dans ce cas d'arriver à identifier qui est bénévole et qui ne l'est pas.

JJ. MULOT précise qu'on pourrait créer plusieurs types de licences mais à condition de préciser parfaitement les frontières entre les différents types. Des licences en fonction de l'âge pourraient ainsi parfaitement être créées.

Les bénévoles dans les clubs sont le plus souvent des adhérents donc sont déjà licenciés.

La vraie question est de savoir s'il est souhaitable ou non de multiplier les types et donc les tarifs de licences, le tout avec une recette globale inchangée.